



Ville de
DUDELANGE

BILAN FINAL

PLS DUDELANGE

Version Population

1) Introduction

Le Plan Local de Sécurité (PLS) a pour objectifs d'établir un diagnostic de sécurité pour la Ville de Dudelange et de définir des actions communes entre les autorités locales, le Parquet de Luxembourg et la Police Grand-Ducale afin d'assurer au mieux la sécurité des citoyens.

La Police Grand-Ducale a fourni toutes les données statistiques disponibles qui sont utiles aux travaux d'évaluation. Un sondage parmi la population locale a été effectué en février 2004 avec 8200 questionnaires distribuées aux ménages et 100 réponses en retour (voir sub. 8.2.).

La démarche adoptée par le Comité de Pilotage pour l'évaluation a été la suivante :

1. Un bilan intermédiaire a été établi et celui-ci a été présenté lors d'une réunion avec le Comité de Suivi le 24 avril 2003 à la population et à la presse.
2. Un bilan final est établi et sera présenté lors d'une réunion avec le Comité de Suivi au mois d'avril 2004 à la population et à la presse.

2) Le sous-groupe de travail « Délinquance juvénile »

Suite au constat par le Comité de Pilotage que le sujet du Plan Local de Sécurité axé autour du vandalisme était trop restrictif et qu'une multitude de comportements criminels respectivement déviants commis par des jeunes interpellait la population et les autorités, le sous-groupe en question a été créé en date du 19 septembre 2002.

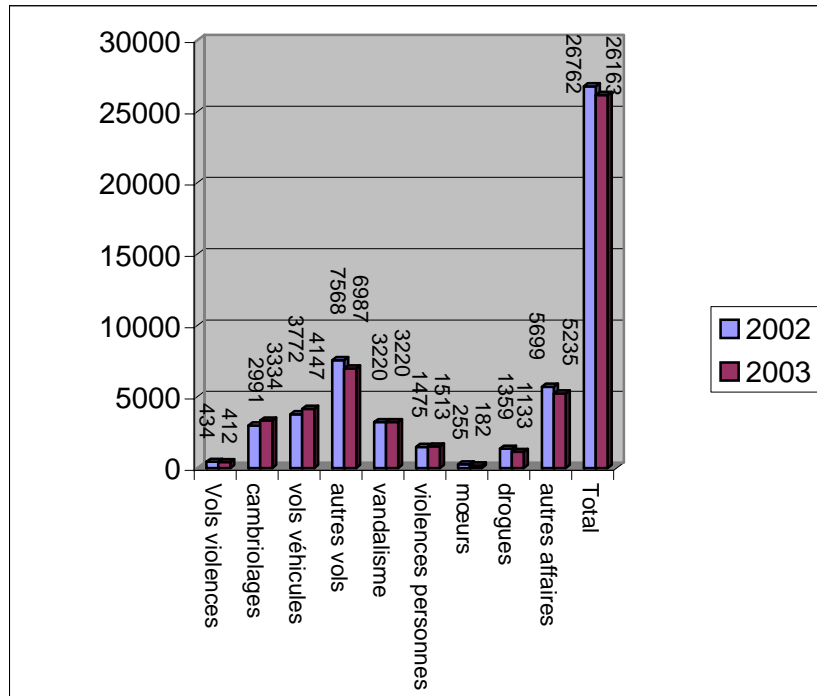
Une nouvelle date pour une répétition de la conférence passage primaire-secondaire a été fixée pour le 27 mai 2004 à 19.30 heures.

Une nouvelle date pour une répétition de la conférence concernant les classes du secondaire a été fixée pour le 30 septembre 2004 à 19.30 heures.

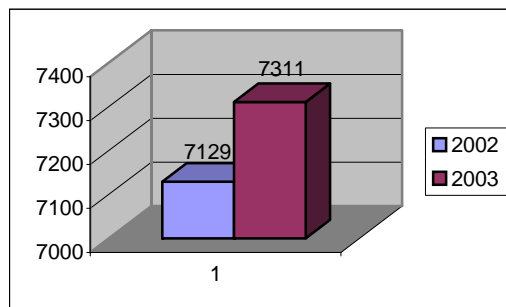
3) Analyse objective des statistiques criminelles

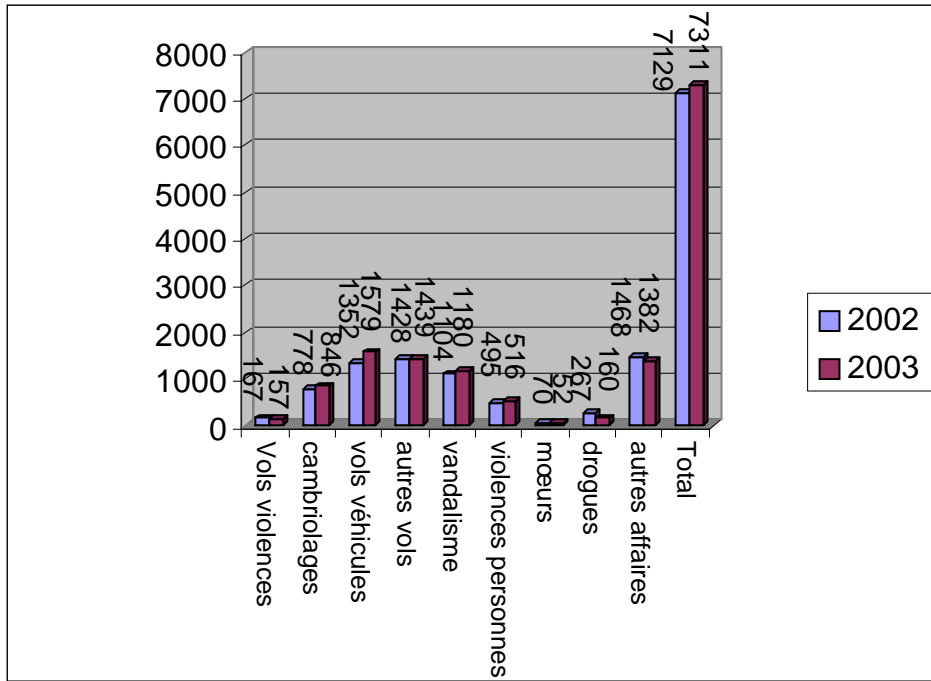
3.1. Criminalité globale

- Comparaison 2002/2003 de la criminalité totale au Grand-Duché

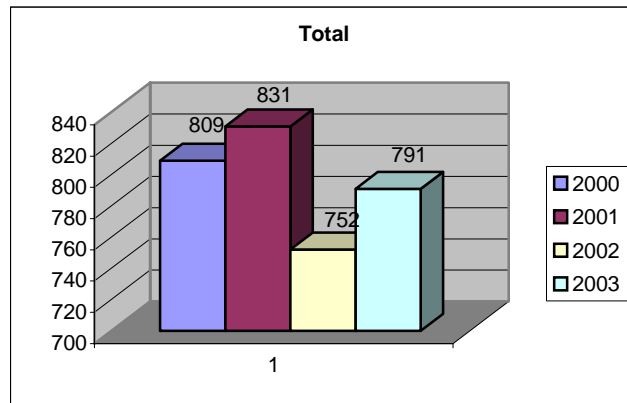


- Comparaison 2002/2003 de la criminalité au sein de la Circonscription Esch/Alzette

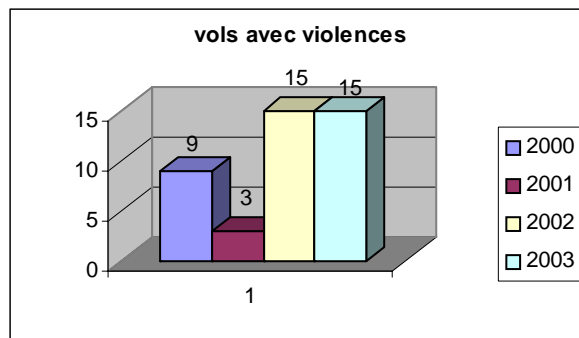


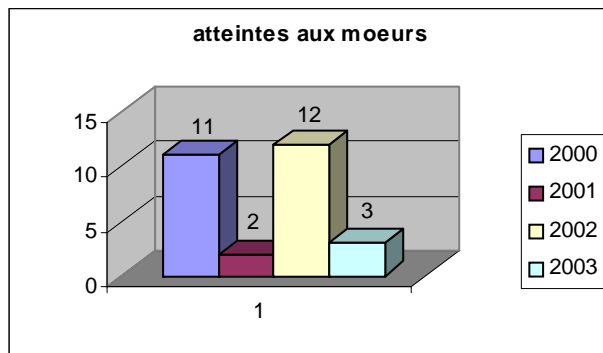
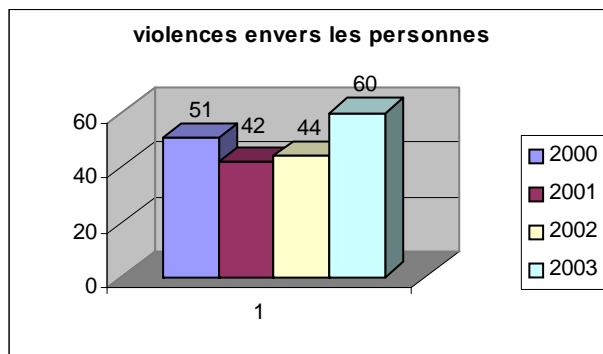
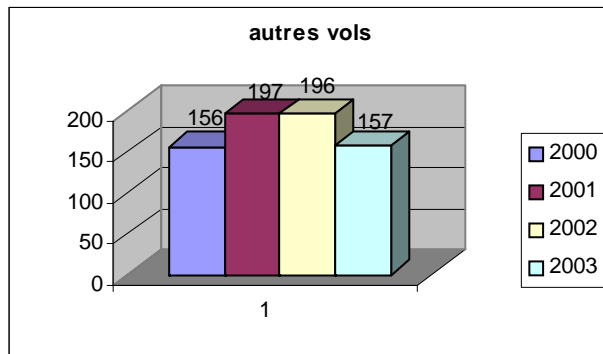
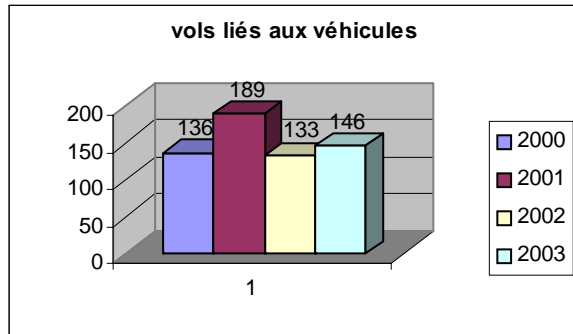
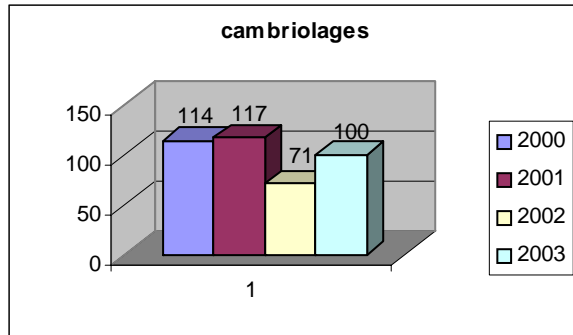


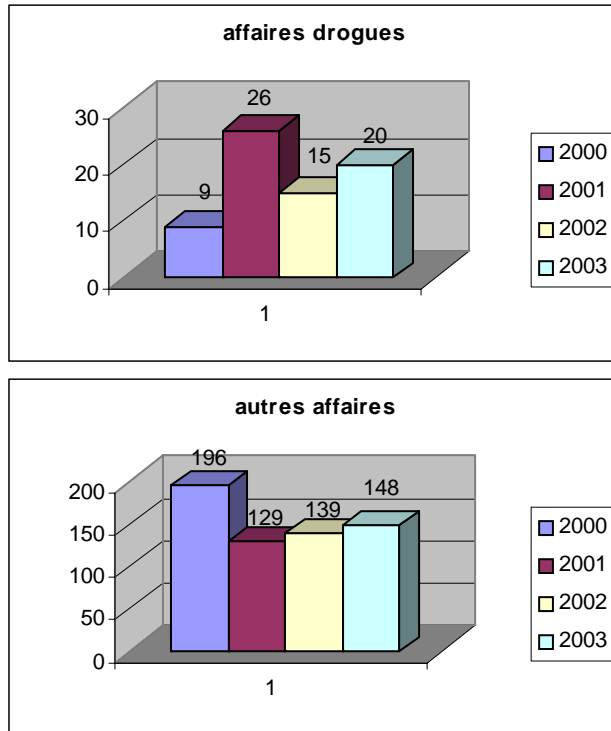
- **Comparaison 2000/2001/2002/2003 de la criminalité au sein de la Ville de Dudelange**



- **Détails**



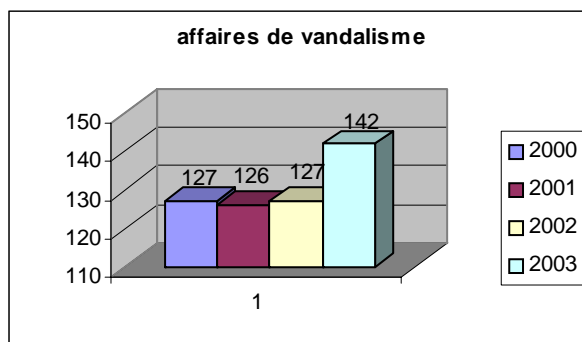




Constat:

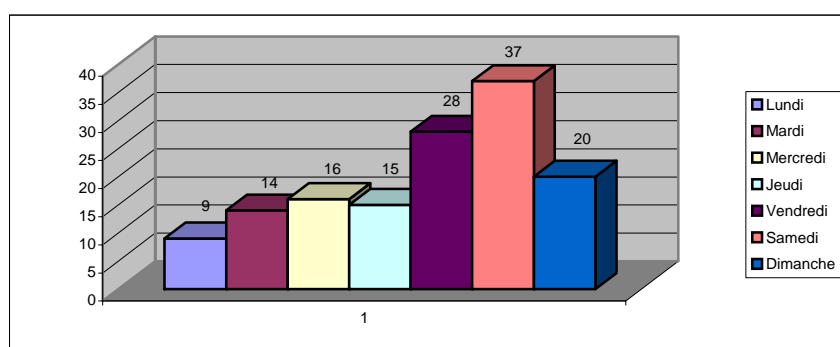
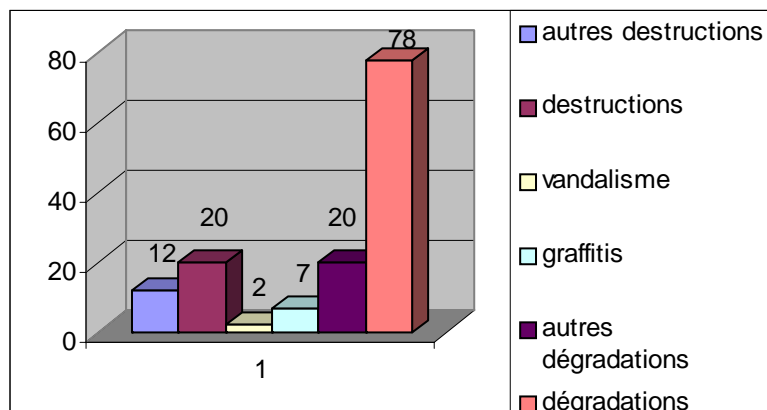
Vu que le Commissariat de Proximité a axé ses efforts sur la présence active sur le terrain, les agents de cette unité ont constaté davantage d'infractions avec des incidences directes sur les statistiques policières. D'autre part certaines évolutions s'expliquent sans doute par une recrudescence de l'activité criminelle des consommateurs pour financer la drogue et une augmentation sensible de la criminalité transfrontalière.

3.2. *Vandalisme en particulier*



Les affaires de vandalisme ont augmenté, mais cette tendance s'explique prioritairement par le succès de la campagne de sensibilisation visant à accroître la propension de porter plainte parce que dans le passé, les habitants de la Ville de Dudelange ont omis de porter plainte. Depuis 2003 nous avons pu constater que la population et l'Administration Communale portent plainte d'une manière systématique. Le taux plus élevé par rapport à l'année 2002 s'explique d'autre part par plusieurs séries de vandalisme.

Détail année 2003



On constate que les faits de vandalisme sur le territoire de la Ville de Dudelange sont fréquents en fin de semaine. Il se pourrait qu'il y ait un lien avec le fait que le Commissariat de Proximité n'effectue quasiment pas de patrouilles à pied en fin de semaine respectivement le constat que de nombreux actes de vandalisme sont commis lors des activités de vie nocturne en fin de semaine.

4) La politique de sécurité locale poursuivie par la Ville de Dudelange

Dans le cadre du Plan Local de Sécurité l'Administration Communale de la Ville de Dudelange s'était engagée à réaliser un certain nombre de mesures dans l'intérêt de l'amélioration de la sécurité des citoyens sur son territoire. Deux ans après la mise en place du Plan Local de Sécurité on peut constater que les engagements pris ont été respectés voire même dépassés dans certains domaines

a) Circulation

- Comme annoncé dans le Plan Local de Sécurité un 2^e agent municipal et un garde-champêtre ont été engagés par la Ville de Dudelange. Alors que les agents municipaux interviennent surtout en matière de stationnement et de sécurité autour des écoles, le garde-champêtre se concentre sur la surveillance des espaces publics.

- Voirie et grands chantiers: concertation institutionnalisée entre le collège des bourgmestre et échevins, les services techniques municipaux, l'Administration des Ponts & Chaussées et la Police.
- Introduction zones 30: campagne de sensibilisation dans les quartiers touchés lancée par le collège des bourgmestre et échevins, la commission de circulation et la Police.(dépliants, action mouchoirs Tempo 30) Réunions avec les citoyens concernant des problèmes spécifiques(ea, zones 30, parking résidentiel)
- Analyse hebdomadaire de la situation en matière de circulation au sein d'un groupe de travail restreint.
- Descente sur les lieux mensuelle et dialogue avec les habitants ayant signalé des problèmes.
- Rentrée scolaire: réunion de sensibilisation pour des parents d'enfants nouvellement scolarisés lancée par le collège des bourgmestre et échevins, le service « sécurité à l'école », les enseignants et la Police. Une surveillance accrue des alentours des bâtiments scolaires a été effectuée par les agents municipaux et la Police de proximité.
- Problèmes ponctuels dans les quartiers: descente sur les lieux selon les nécessités et réunions d'information organisées par le collège des bourgmestre et échevins, les services municipaux et la Police. (p. ex. rues Bodry/Lemire, rte de Luxembourg, quartier Italie, rue Pasteur, rue de l'hôpital, rte de Kayl, Brill etc).
- Acquisition d'une borne pour le contrôle de la vitesse permettant d'enregistrer automatiquement le flux des voitures et leur vitesse 24/24 heures.
- Stationnement: présentation des projets de la Ville à la Police et contacts réguliers entre la Police, les agents municipaux et le collège des bourgmestre et échevins pour identifier les points sensibles.
- Actions coup de poing pour l'élimination de voitures délaissées sur la voie publique.

b) Jeunesse

- Engagement d'un 3^e éducateur . La mission principale de ce troisième éducateur gradué consiste à se concentrer sur les jeunes se rencontrant sur les places publiques notamment les cours d'écoles.
- Soutien de projets: violence, Internet pour les jeunes, Park&Ride au Skater-Parc (bus accueil)

- Graffiti et vandalisme: oeuvres philanthropiques pour jeunes délinquants. Occupation et encadrement par les services municipaux (9 jeunes ont été concernés à raison de 40 heures)
- Acquisition de 15 coffrets anti-toxicomanie pour les bâtiments scolaires + formation par le groupe de prévention afférent
- Projet anti-drogues par la Maison des Jeunes
- Forum pour jeunes.

Un comité local de la sécurité à l'école qui se compose de représentants du personnel enseignant, de la municipalité et de la Police Grand-Ducale existe à Dudelange depuis une vingtaine d'années.

Différentes actions de sensibilisation (pratiques et théoriques) et adaptées aux différents degrés sont organisées régulièrement en collaboration avec la Police (action « Sechere Schoulwee », Coupe scolaire, ...)

Au sujet de la violence, il y a lieu de retenir les mesures prises :

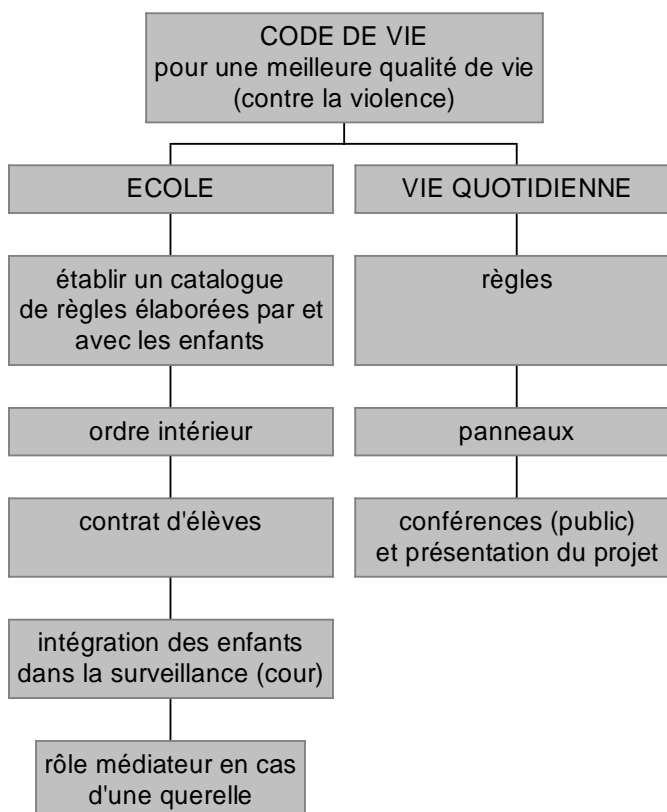
- accompagnateur dans les bus du transport scolaire
- séance d'information aux parents des élèves des classes du préscolaire et de la 1^{ère} classe primaire
- association des concierges des bâtiments scolaires à la sécurité (« Brandschutz », intrusions, plaintes systématiques en cas de dégradation de matériel/vandalisme, ...)
- Mesures préventives tendant à éviter l'accès de personnes non autorisées dans les bâtiments scolaires.

D'autres actions ponctuelles ont été réalisées en collaboration avec le Centre de prévention des toxicomanies (acquisition de coffres pédagogiques), la Maison des Jeunes (élaboration d'une valise pédagogique, préparation d'une pièce de théâtre/sketch par et pour les jeunes).

c) Sécurité à l'école

- Réunions avec parents du préscolaire dans plusieurs quartiers, en 2 langues (français et allemand), durée ½ - ¼ heure par groupe. Tous les problèmes dans et autour de l'école seront traités : sécurité et circulation. En plus une présentation de nouveaux projets (ex. Gaffelt – extension de l'école) est prévue.
- Démarrage du projet « équipe de sécurité dans les bâtiments scolaires » (embauche de femmes de charge en nombre suffisant). Le concierge est intégré dans cette équipe et est disponible pendant les heures de classe. Ses attributions consistent en des contrôles réguliers de la technique du bâtiment, des contrôles quotidiens des alentours du bâtiment et il dirige les évacuations (sont concernés : Gaffelt, Brill, Boudersberg, Ribeschpont, Deich, Centre).

- Tour des délégués à la sécurité afin d'instruire le personnel enseignant : techniques du bâtiment (système d'alarme), présentation des plans d'évacuation, préparation des exercices d'évacuation.
- Participation au groupe de travail « délinquance juvénile ». Un Code de vie sera élaboré, c'est à dire un catalogue de règles élaborées par et avec les enfants (primaire ; 5^e Gaffelt et secondaire LTNB ; nombre de classes à fixer)



- conférences pour le public (surtout pour les parents d'élèves)
- une conférence plus spécifique pour primaire (élèves des 6^e primaire)

d) Bruit

- Des problèmes en matière de tapage nocturne se présentent surtout au centre ville. En collaboration avec la police, l'administration communale surveille étroitement l'attribution des nuits blanches. En cas de problèmes répétés l'autorisation de nuits blanches est suspendue pour une durée plus ou moins longue ou définitivement. Il en est de même pour l'autorisation d'installer des terrasses.

e) Divers

- Relevé des maisons abandonnées, intervention près des propriétaires et instruction aux services municipaux de relever systématiquement les points noirs contribuant au sentiment d'insécurité de la population. Dans ce cadre un certain nombre de bâtiments délaissés ont pu être éliminés.
- Elimination de points noirs. Exemples : installation d'éclairages sur les parkings « Schmelz » et église, rénovation complète du Parc Mayrisch.
- Réunion entre le collège des bourgmestre et échevins, le Parquet, la Police et les syndicats d'intérêts locaux (Interesseveräiner).
- Fêtes et manifestations d'envergure: réunions de concertation entre le collège des bourgmestre et échevins les services techniques municipaux, la Police et les organisateurs. (p. ex. : Celtic Celebration , St. Nicolas, etc.,)

**5) Le suivi du vandalisme et des affaires
commis à Dudelange impliquant un ou
plusieurs auteurs mineurs, par le Parquet
et le Tribunal de la Jeunesse de
Luxembourg**

Quelques 14 mineurs ont pu être identifiés comme auteurs d'infractions telles que endommagement d'objets mobiliers d'autrui, vols simples, dégradation de façades, ... infractions prévues au code pénal.

Grâce à une plus forte sensibilisation sur l'importance de porter plainte, un certain nombre de plaintes est enregistré plus systématiquement par la police. L'identification de l'auteur en est facilitée p.ex. par comparaison des tags non seulement sur le territoire de la ville de Dudelange, par la localisation des tags à proximité de certains lieux de rencontre de jeunes ou du domicile de certains jeunes.

Le partenariat entre la ville de Dudelange, la police et le Parquet permet une meilleure coordination de toutes les informations autour d'une infraction.

La loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse permet tout en respectant les règles :

- pour un mineur contre lequel aucune infraction n'a pu être établie, mais qui s'adonne à des occupations qui l'exposent à la criminalité, ou qui se soustrait à l'obligation scolaire, ou dont la santé physique ou mentale, l'éducation ou le développement social ou moral se trouvent compromis
- pour un mineur identifié comme auteur d'une infraction, une prise en charge judiciaire à un moment rapproché de la commission probable ou effective de l'acte.

Pour le mineur n'ayant pas encore commis d'infraction, il y aura prise en charge par un service social ou psychologique, éventuellement convocation au bureau de police avec entretien avec le mineur et ses parents.

Pour le mineur ayant commis une infraction : rappel de la loi par la police, convocation au bureau du procureur avec les parents, conclusion d'un contrat entre le mineur, ses parents et le procureur ou envoi en médiation, afin que le mineur réfléchisse sur son acte et propose réparation à la victime. Il peut y avoir citation à l'audience du tribunal de la jeunesse avec jugement par rapport au maintien ou non en milieu familial, constatation des infractions, réprimande, prestation d'œuvres philanthropiques, placement hors du domicile des parents.

Pour les 14 mineurs identifiés auteurs de vandalisme sur le territoire de la ville de Dudelange en 2002 et 2003, deux mineurs ont eu des problèmes d'ordre psychique et social et des mesures ont été prises par le juge de la jeunesse, les 12 autres ont passé devant le tribunal de la jeunesse : ils ont été maintenus dans leur milieu familial, réprimandé et certains ont dû faire des œuvres philanthropiques.

Les premiers faits ont eu lieu en décembre 2001, les derniers en octobre 2003. Les jugements ont été rendus en juin et novembre 2002 et janvier 2003. Les œuvres philanthropiques ont été prestées.

Des mesures de garde, d'éducation et de préservation peuvent être prises en cas d'urgence et à titre provisoire à l'égard d'un mineur et ces mesures sont exécutoires immédiatement. Ainsi p.ex. un mineur surpris lors d'une dégradation, ayant un comportement agressif, avec des parents qui n'arrivent plus à le raisonner, pourrait se retrouver placé immédiatement dans un centre socio-éducatif de l'Etat par mesure de garde provisoire.

Grâce à une bonne collaboration entre les différents partenaires, chaque infraction commise par un mineur devrait être suivie d'une conséquence.

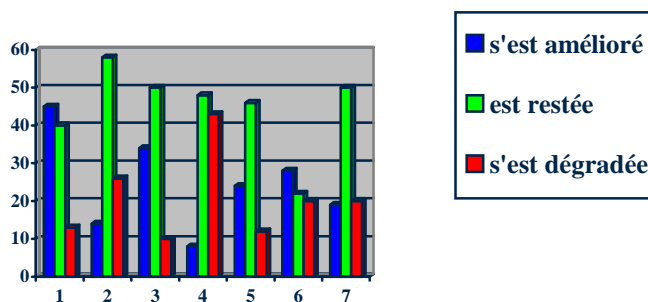
6) Analyse du sondage local 2004

Sondages distribués : 8200

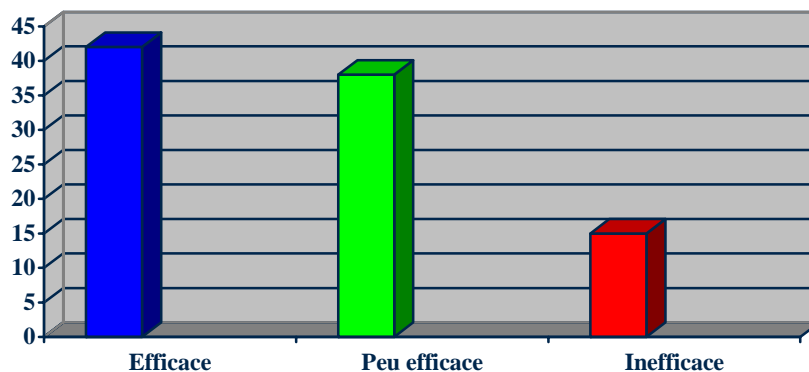
Réponses : 100 (0,012 %)

Comment percevez vous les actions menées dans le cadre du Plan Local de Sécurité ?

- 1) La visibilité policière dans votre ville
- 2) La présence policière dans votre quartier
- 3) Lors d'évènements locaux, la présence policière
- 4) Personnellement, votre sentiment de sécurité
- 5) L'accueil chez la police
- 6) L'horaire d'ouverture de la Police
- 7) Le degré de satisfaction avec votre police



Le PLS semble-t-il être un outil ?

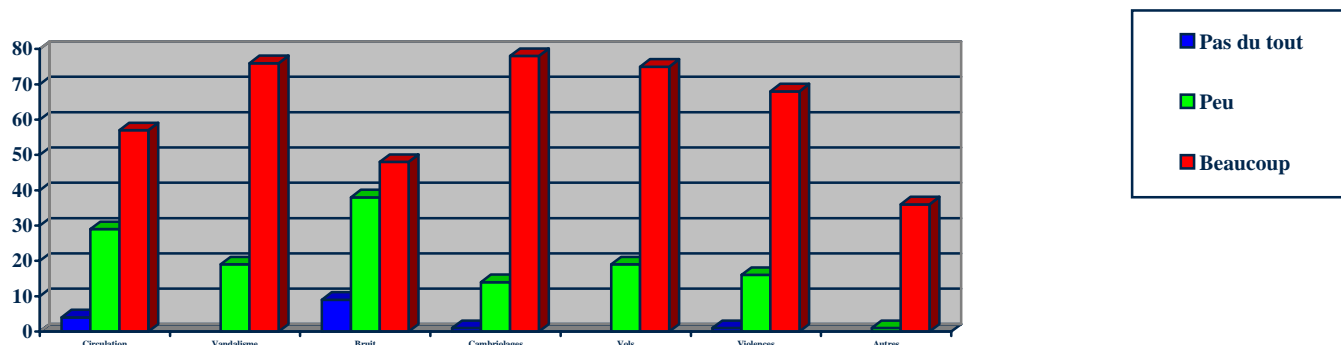


Non répondu : 5 %

Quel a été le changement le plus favorable à votre sens ?

- 51 % Non répondu
- 25 % Visibilité accrue de policiers
- 22 % Aucun changement
- 3 % Réponses négatives

Quels sont les délits qui vous inquiètent le plus ?



Vous arrive-t-il d'éviter certains coins de votre localité pour des raisons de sécurité ? Si oui, lesquels :

26 % Non répondu

Oui : Les endroits isolés, à la tombée de la nuit (40 %), dont 10 % des réponses indiquent les différents quartiers (Q. Italien : 4 %, Q. Schmelz : 2 %, Centre : 2 %, Q. Brill : 1 %)

Ne sortent plus du tout : 6 %

Non : 21 %

Réponses non exploitables: 7 %

Que faites-vous pour améliorer votre propre sécurité ?

14 % Non répondu

Plus de vigilance : 46 %

Système d'alarme : 17 %

Moins de mobilité : 8 %

Se munir d'une arme, compter sur son chien : 7 %

Réponses non exploitables : 8 %

Avez-vous des propositions pour améliorer la sécurité en général :

Non répondu : 12 %

Plus de présence policière : 54 %

Mesures supplémentaire en manière de circulation routière : 15 %

Réponses non exploitables : 11 %

7) Points faibles

- Sujet trop restreint avec le vandalisme
- Absence de paramètres d'évaluation dès le départ
- Absence de crédits spéciaux permettant de financer des actions particulières, resp. des ressources humaines supplémentaires
- Pas d'intérêt de la part des syndicats d'intérêts locaux excepté quartier Schmelz

8) Points forts

- Traitement rapide sans bureaucratie de problèmes de sécurité
- Rendement du partenariat supérieur à celui de la somme de chaque acteur individuel
- Prise de conscience des compétences des autres acteurs
- Travail en réseau et pas d'actions isolées pour résoudre, resp. prévoir des problèmes ;
- Acceptation et degré de participation des partenaires. Plus de craintes de coopération Police-Parquet-Administration Communale, ainsi qu'entre les partenaires du Groupe de travail Délinquance Juvenile
- Climat de confiance
- Rapprochement de la Police Grand Ducale avec le citoyen
- Amélioration de la qualité du travail policier. Les objectifs de proximité ont provoqué des changements au niveau du personnel de service à Dudelange. Ces changements sont d'ordre affectifs, cognitifs et basés sur la performance et le comportement.
- En matière de sécurité globale à Dudelange le but explicite d'améliorer la situation en matière de vandalisme a engendré d'autres buts importants, buts potentiellement non anticipés ou non déclarés.
- Réactions de la population vis-à-vis Police et vis-à-vis autorité communale
 - i. Plus de politesse
 - ii. Plus de confiance et donc plus d'informations
 - iii. Facilité de contact
- Sectorisation moyennant répartition en quartiers : meilleure connaissance du territoire, de la population et des problèmes
- Facilités de coopération journalières avec les services de l'administration communale et les autorités des établissements scolaires (primaire et secondaire)

9) Perspectives futures

Les sujets affectant la population (p.ex. problèmes de circulation, vols violences) et qui provoquent une croissance du sentiment d'insécurité sont à intégrer aux travaux de suivi du Comité de Prévention Communal.